



## Compte rendu Séance du 13 octobre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-et-un, le treize octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, à la mairie de Berrias, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 07 octobre 2021

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Sophie SOULAS-AGNIEL, première adjointe Claudine FOURNIER deuxième adjointe- Romain WAZNER - Thierry ROBERT - Philippe MAURIN - Sébastien COLOMBIER – Iris FIRLEFYN - Bernard VALETTE - Sead MUJIC - Sébastien CAUQUIL - Jean-Christophe AGIER – Serge BORER

**Procuration** : Mélissa HEYRAUD donne procuration à Bernard ROUVEYROL

**Absent** :

**Excusé** :

**Secrétaire de séance** : Romain WAZNER



Le Procès-Verbal du 15 septembre a été lu et approuvé à l'unanimité.

### **1 – LIRE ET FAIRE LIRE : PARTICIPATION 2021-2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention de mise en œuvre et le forfait de participation solidaire aux frais de fonctionnement de l'année scolaire 2021/2022 pour la rentrée « Lire et faire lire » est à renouveler.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présent et représentés, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer la convention de mise en œuvre année scolaire 2021/2022 « Lire et faire lire » et renouvelle le forfait participation solidaire aux frais de fonctionnement de l'année scolaire 2021/2022.

### **2 – SEBA : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Les membres du Conseil Municipal prennent acte que le rapport annuel présenté par Monsieur le Président du SEBA concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2020 accompagné de la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est mis à leur disposition et est consultable sur le site internet [http://www.seba-eau.fr/rapports\\_annuels.aspx](http://www.seba-eau.fr/rapports_annuels.aspx).

### **3 – SICTOBA : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport annuel présenté par Monsieur le Président du SICTOBA concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2020 est consultable sur le site internet [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr).

#### **4 – ORGANISME DE CONTROLE DES TRAVAUX DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de choisir un cabinet qui devra assurer la mission de contrôle technique de construction pour les travaux d'aménagement de la maison des services publics.

Les missions de base se décomposent comme suit :

- Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées,
- Mission L\* relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables,
- Mission L relative à la solidité des existants,
- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- Mission SEI\* relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH,
- Missions ATHAND « attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient l'offre de la société Bureau Alpes Contrôles d'un montant de 5 150,00 € H.T. soit 6 180,00 € T.T.C. pour les missions HAND – L\* - L – PS – SEI\* - ATHAND dans le cadre des travaux de la maison des services publics.
- Autorise M le Maire à signer le devis correspondant.
- L'imputation de la dépense est prévue au Budget Primitif 2021 opération 94.

#### **5 – FIXATION DU PRIX DE VENTE DU VEHICULE COMMUNALE KANGOO**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le véhicule Renault Kangoo est remis à l'atelier suite à l'achat du nouveau véhicule communal. Il convient alors de le mettre en vente pour un montant de 200,00 €. Vu les explications techniques dudit véhicule

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présent et représentés :

- De procéder à la vente du véhicule Renault Kangoo pour le prix de 200,00 €.
- De signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

#### **Questions diverses :**

- Village Vacances Belambra : Vacances Bleues rachète le camping Belambra.
- Concert sosie Johnny : La commune de Berrias et Casteljau n'est pas intéressé par ce type de prestation.
- Rencontre quad circuit : Le maire et le maire-délégué ont rencontré les nouveaux responsables d'Ardèche Loisirs Mécaniques situé à Grospierres, ils ont repris l'activité depuis le 1<sup>er</sup> aout 2021. Si la dégradation des chemins communaux et privés continu, un arrêté du maire sera pris en conséquence. Il a été convenu avec eux qu'un circuit serait déterminé pour ce type d'activité et que les responsables s'engagent à mettre leur logo sur les quads. L'entreprise va recruter de nouveaux accompagnateurs et appliqué leur chartre de sport de loisir et de ne pas dégradé le paysage. Un point sera fait pendant l'hiver avec les responsables d'Ardèche Loisirs Mécaniques.
- Le parc photovoltaïque : Il est rappelé que les maires ont rencontré le commissaire enquêteur et son adjoint, le 08 septembre 2021 accompagné de Monsieur KOLHEN chef de projet EDP. Il en est ressorti un problème du parc sur le terrain privé au sud de la commune, cela posera un problème avec le SCOT. Le commissaire enquêteur en compagnie du maire BALMELLE et Monsieur VALETTE se sont rendu le 27 septembre 2021 sur le site pour se rendre compte de la situation. Il a vu l'environnement et on attend les conclusions de son rapport.